



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 juin 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle 207, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; Elsa MAILLOT ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; POULIN Anthony suppléant de DEVESA Cyril ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; GROLEAU Colette ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ;
C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; CANAL Jacques ; DEVESA Cyril ; LAIDIE Franck ; REBRAD Rosa suppléante de VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;
C.C.L.L : MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Elsa MAILLOT

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; JACQUIN Denis ; STADELMANN Jean-Claude ;
Mandataires : DUCRET Sylvain ; DUCHEZEAU Pascal ; QUETE Gérard ;

Objet : Evolution de l'organisation des équipes du SYBERT

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES EQUIPES DU SYBERT

Rapporteur : Madame Catherine THIEBAUT, Présidente

Afin de maîtriser ses dépenses, répondre aux obligations réglementaires de plus en plus importantes et apporter davantage de services aux usagers, le SYBERT propose de reprendre en régie une partie de ses activités. Le gain est estimé à environ 260 000 €.

Cette opération conduit à augmenter le nombre d'agents dans les équipes du SYBERT

CONTEXTE

Le SYBERT assure le traitement des déchets de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Communauté de Communes Loue Lison et de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (partie située dans le Doubs).

Pour se faire, le Grand Besançon met à disposition du SYBERT une soixantaine d'agents, permanents et temporaires par le biais d'une convention de mise à disposition de moyens, entrée en vigueur le 1 janvier 2017 pour une durée de 5 ans.

Dans l'exercice de ses missions, le SYBERT fait face à 3 problématiques :

- une maîtrise des coûts de plus en plus en plus difficile (augmentation des coûts des prestations, rénovation ligne 2002 et arrêt de la ligne 1976 de l'usine d'incinération ...),;
- une augmentation des obligations réglementaires au niveau local (suivis DREAL), national (biodéchets, recyclage...) et contractuels (nouveaux barèmes éco-organismes moins favorables, traçabilité...),
- une augmentation des demandes qualitatives et quantitatives de la part des usagers et des collectivités dans l'exercice des compétences (déchetterie, tri, prévention...).

LES PROPOSITIONS

Afin de répondre aux 3 objectifs ci-dessus, il est proposé de reprendre un certain nombre de prestations effectuées par des prestataires privés en régie (Axe 1 de la note en annexe 1 ci-après) :

- gestion de la chaîne de tri du centre de tri des déchets ménagers recyclables (**hors réalisation du tri par les « valoristes », qui restera une prestation incluant l'insertion**),
- opérations de maintenance sur le Pôle Industriel,
- gestion des bio-déchets (fonctionnement des chalets de compostage et autres unités de compostage),
- accueil en déchetterie.

Pour optimiser le fonctionnement de l'usine d'incinération, garantir le reporting imposé par la DREAL et permettre de suivre le futur contrat global de performances, il est également proposé de recruter un agent (Axe 2 de la note en annexe 1 ci-après).

La prise en régie de l'ensemble de ces activités permettra non seulement un gain global de l'ordre de 266 k€ (estimatif validé par Direction contrôle et gestion de la performance de l'agglomération), mais également une augmentation du service aux usagers :

- présence systématique d'agents SYBERT lors de l'accueil du public sur les 9 déchetteries principales (80 % des visites), notamment le dimanche matin aux Tilleroyes,
- gestion des chalets de compostage en direct,
- possibilité d'aide ponctuelle des communes pour les accompagner dans des problématiques spécifiques (déchets particuliers, manifestations ...) et d'aides particulières sur les déchetteries.

Ces prestations seraient reprises en régie le 1^{er} janvier 2019 pour des raisons de fin de marché avec le prestataire de gestion du centre de tri le 31 décembre 2018.

Tableau Bilan des créations de postes:

	Total
Centre de tri et QSE mutualisé	+11 (2B/9C)
Maintenance mutualisée	+1 (1C)
Accueil déchetteries	+3 (3C)
Gestion des biodéchets	+2 (2C)
Usine d'incinération	+1 (1B)
Total	+18 (3B/15C)

Il est également prévu dans le cadre de cette évolution d'organisation de stabiliser des missions par le passage d'emploi temporaire en emploi permanent (Axe 3 de la note en annexe 1 ci-après) et de redéfinir les missions de certains postes (responsable centre de tri,...).

Postes pérennisés :

	Permanent	Catégorie
Responsable Prévention	1	A
Technicien QSE (Qualité Sécurité Environnement)	1	B

Le projet d'organigramme est joint en annexe (Annexe2).

Les raisons du passage en régie et de la création des postes :

Centre de tri et QSE mutualisé (2B/9C)

Il s'agit de faire des économies sur la prestation réalisée en marché (au même effectif), de réaliser des prestations logistiques supplémentaires et de faire de l'analyse de données (notamment déchetteries) propre à optimiser les coûts de fonctionnement du SYBERT.

Maintenance mutualisé (1C)

Il s'agit de faire des économies sur des prestations réalisées en marchés et de diminuer le recours à de la mise à disposition de personnel.

Accueil déchetteries (3C)

Il s'agit d'augmenter la qualité de service avec une permanence de personnel SYBERT sur les principaux sites (9), y compris le site des Tilleroyes le dimanche matin et de diminuer le remplacement du personnel mis à disposition.

Gestion des biodéchets (2C)

Il s'agit de se substituer à un marché de prestation en redéployant du temps agent avec augmentation des services rendus aux communes dans le cadre de la valorisation organique.

Usine d'incinération (1B)

Ce recrutement permettra de suivre le marché global de performance qui sera effectif à compter du 1 janvier 2019 (augmentation de la disponibilité et des recettes/dépenses de l'UVE, modernisation de la ligne de 2002 ...), de suivre de façon plus précise la fourniture de chaleur et de permettre de répondre plus efficacement aux exigences DREAL.

L'ensemble produira une économie de 260 000€ avec une augmentation du service rendu aux usagers.

Les raisons de la pérennisation des postes

Responsable Prévention

Depuis 2008, le SYBERT s'est engagé volontairement en faveur de la réduction des déchets, intégrant un premier puis un second dispositif financier de l'ADEME. En 2015, les Programmes Locaux de Prévention sont devenus obligatoires et ces dispositifs ont pris fin.

Cette compétence étant devenue une obligation réglementaire, la pérennisation de ce poste permettra de répondre à cette exigence.

Technicien QSE (Qualité Sécurité Environnement)

L'ensemble des activités du SYBERT est soumis à des contraintes réglementaires et contractuelles récurrentes et permanentes dans les domaines de la Qualité, Sécurité et Environnement. La pérennisation de ce poste permettra de répondre à ces exigences.

Ces pérennisations sont sans impact financier.

L'INFORMATION AUX ENTREPRISES PRIVEES

Les entreprises concernées par la perte de ces prestations sont :

- la société COVED / PAPREC dans le cadre de la prestation de gestion de la chaîne de tri du centre de tri,
- les associations TRI / INTERMED / Emmaüs dans le cadre de la prestation d'accueil en déchetteries,
- l'association INTERMED dans le cadre de la mise à disposition de personnel pour la gestion des biodéchets,
- divers prestataires pour la maintenance.

	Total	
Centre de tri et QSE mutualisé	+11 (2B/9C)	PAPREC (ex COVERED)
Maintenance mutualisée	+1 (1C)	Divers contrats
Accueil déchetteries	+3 (3C)	TRI / INTERMED / Emmaüs
Gestion des biodéchets	+2 (2C)	INTERMED
Usine d'incinération	+1 (1B)	Nouvelles missions
Total	+18 (3B/15C)	

Toutes les entités ont été informées de cette possibilité de changement. Les associations ont pris en compte cette information sans surprise et sans difficulté remontée dans leur organisation ou fonctionnement, sachant que cette perte potentielle ne représente qu'une petite partie des prestations effectuées pour le compte du SYBERT et que le SYBERT devra naturellement embaucher pour effectuer ces prestations.

NOUVEAUX MARCHES

Dans le cadre de cette réorganisation, de nouveaux marchés devront être passés :

- nouveau marché de prestation de tri (clauses d'insertion),
- marché de gestion déchetteries des Tilleroyes,
- marché de location d'engins sur le centre de tri,
- marché de fourniture de fil de presses à balles.

Ces marchés permettront la mise en pratique de l'organisation de l'optimisation.

A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la nouvelle organisation proposée.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

